

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 Juin 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 16

Absents excusés : 09

Absents: 04

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle polyvalente du Bourg, le **Mardi 18 juin 2024 à 18H30** sous la présidence de **Madame TASSIUS Jacqueline**, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Etaient présents : Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Ketty LANCIEN, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE,

Absents Excusés : Jules OTTO, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Aline TOI, Gaston GERAN

N° de délibération : 2

**Date de transmission
en préfecture :**

19/06/2024

Absents : Alexandre CLAIRY, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS

Procurations : Jules OTTO donne pouvoir à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne pouvoir à Marie-Pierre DARLY, Virginie GUILLAUME donne pouvoir à Ernard BOULON, Sonia JEREMIE CAMALET donne pouvoir à Ketty LANCIEN,

Secrétaire de séance : Monsieur Luigi LANCASTRE.

Création d'un poste budgétaire pour le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour remplacer un personnel absent

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer 01 emploi non permanent à Temps Non Complet, compte tenu de l'absence de fonctionnaires pour congé de maladie ou pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

En conséquence, Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

L'emploi est classé dans la catégorie hiérarchique C

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 366.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 04 du 30 mars 2009 n'est pas applicable.

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : De créer un (1) poste de non-titulaire à **temps complet** sur un emploi non permanent.

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs tel qu'annexé

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Guadeloupe et au Service de gestion comptable de la Communauté d'Agglomération « Grand Sud Caraïbe ».

Pour expédition conforme

La 1^{ère} Adjointe au Maire



Jacqueline Tassius
Jacqueline TASSIUS

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 19/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX EMPLOIS PERMANENTS

DENOMINATION DES POSTES	NOMBRE DE POSTES CREEES		NOMBRE DE POSTES OCCUPES		NOMBRE DE POSTES VACANTS	
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.
Adjoint Administratif	14	8	1	0	13	8
Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} classe	28	10	25	3	3	7
Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} classe	8	1	7	0	1	1
Rédacteur	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	2	0	0	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	0	1	0
Attaché	3	0	2	0	1	0
Attaché Principal	1	0	1	0	0	0
Directeur Général des Services (Attaché Principal)	1	0	1	0	0	0
Directeur de Cabinet	1	0	0	0	1	0
Adjoint d'Animation. Princ. 2 ^{ème} cl.	4	13	3	6	1	7
Adjoint d'Animation	1	15	0	3	1	12
Adjoint du Patrimoine	1	0	0	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 2 ^{ème} classe	2	0	1	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 1 ^{ère} classe	2	0	2	0	0	0
Ass.Cons.Patr.Bibl.Princ. 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique	18	27	3	7	15	20
Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} classe	22	19	21	13	1	6
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} classe	4	1	4	0	0	1
Agent de Maitrise	16	3	13	0	3	3
Technicien	1	0	1	0	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	1	0	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	0	1	0
Ingénieur	1	0	1	0	0	0
Brigadier de P.M.	5	0	4	0	1	0
Brigadier Chef Principal	2	0	2	0	0	0
Chef de Service Police Municipale	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Principal de 2 ^{ème} cl.	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Principal de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
A.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	0	1	0
A.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	10	3	7	2	3	1
TOTAL	160	100	106	34	54	66
	260		140		120	

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS NON-COMPLET				
Dénomination des postes	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	30 heures	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	30 heures	6	1	5
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	32 heures	4	2	2
Adjoint Administratif	30 heures	5	0	5
Adjoint Administratif	32 heures	3	0	3
Agent de Maitrise	32 heures	3	0	3
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	32 heures	1	0	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	32 heures	14	8	6
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	30 heures	5	5	0
Adjoint Technique	30 heures	11	2	9
Adjoint Technique	32 heures	16	5	11
Adjoint d'Animation	32 heures	8	0	8
Adjoint d'Animation	30 heures	7	3	4
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	32 heures	8	3	5
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	30 heures	5	3	2
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	32 heures	3	2	1

Total des postes à temps non-complet	100	34	66
---	------------	-----------	-----------

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS NON PERMANENTS				
Types de contrat	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Contractuel de droit public (remplacement d'un personnel absent)	20 heures	4	4	0
Contractuel de droit public (remplacement d'un personnel absent)	30 heures	3	3	0
Contractuel de droit public (remplacement d'un personnel absent)	35 heures	1	0	1
Contractuel de droit public (accroissement d'activité)	30 heures	1	0	1
Contractuel de droit public (Volontariat territorial en administration)	35 heures	1	1	0
Contractuel de droit public (Chargé de coopération)	35 heures	1	0	1
Contractuel de droit public (Directeur de centre social)	35 heures	1	0	1
Agent recenseur	35 heures	18	0	18
Contractuel de droit privé (PEC BRSA)	26 heures	15	15	0
Apprenti	35 heures	10	9	1
Effectif total de non permanent		55	32	23

EFFECTIF COMMUNAL TOTAL	415	206	209
--------------------------------	------------	------------	------------